

QUE SONT-ILS DEVENUS? LE PROCESUS D'INSERTION DES ADULTES ISSUS DE LA MIGRATION

Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial

Institut d'études sociales, Genève,

Publié in

Wicker, H.R. et al., Les migrations et la Suisse, Seismo, Zurich, 2003, pp. 434-459.

Introduction

Cette recherche a pour thème les modes d'insertion des jeunes adultes de la "deuxième génération", âgés de 18 à 35 ans, dans la société suisse, ainsi que la manière dont les intéressés vivent leur situation biculturelle. Elle porte plus spécifiquement sur les enfants d'immigrés italiens et espagnols résidant dans les cantons de Bâle-Ville et de Genève. Son objectif est de savoir dans quelle mesure cette population connaît des trajectoires de mobilité sociale spécifiques, et si elle développe des formes d'identité culturelle particulières. Elle vise en outre à comprendre les modes d'articulation entre les diverses modalités d'insertion de ces jeunes adultes dans la société helvétique et leurs stratégies identitaires.¹

Jusqu'à présent, les études réalisées en Suisse sur le thème de la deuxième génération ont concerné essentiellement les périodes de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse des enfants d'immigrés, analysant les problèmes liés à leur scolarisation, à leur identité dans un contexte de socialisation biculturelle ou encore à leur formation.² Rares sont les d'études sur les modalités d'entrée et d'installation des membres de la deuxième génération dans la vie adulte, sur la manière dont ceux-ci se situent au cours de cette étape, à la fois par rapport au pays d'origine et aux trajectoires de leurs parents, à leur communauté ethnique et à la société suisse.

En Amérique du Nord et dans d'autres Etats européens, ces dernières questions ont été davantage explorées, tant sur le plan théorique qu'au niveau empirique. Dans ces recherches, l'une des préoccupations théoriques majeures qui sous-tend l'étude des trajectoires des jeunes issus de la migration renvoie à l'articulation entre insertion socio-économique et assimilation culturelle. La littérature - notamment nord-américaine - sur l'immigration a envisagé traditionnellement l'assimilation à la société d'accueil comme un processus graduel et quasi inévitable, qui irait de pair avec une intégration structurelle. En conséquence, les difficultés

¹ Le présent article n'envisage que certains aspects de la recherche mentionnée ; pour une vision de l'ensemble des thèmes traités, voir Bolzman, Fibbi, Vial, 2000.

² Pour une synthèse de ces questions, voir Piguet (1999).

d'adaptation culturelle et les problèmes économiques de la première génération devraient faire place à une incorporation progressive de ses descendants dans les différents secteurs sociaux et économiques de la société de résidence. Ce processus devrait s'achever par l'assimilation de la troisième génération, qui perdrait ainsi ses traits ethniques spécifiques (linguistiques, culturels) et ne serait plus désavantagée, comme la première génération, sur le marché de l'emploi (Alba, 1985; Sowell, 1981).

Les théories traditionnelles nord-américaines ont envisagé l'assimilation comme un processus linéaire, de nature endogène, s'accélégrant par sa propre dynamique d'une génération à l'autre. Elles n'ont en revanche pas consacré une attention suffisante aux conditions économiques générales qui ont accompagné ce processus. Or, à la lumière des mutations qui se sont produites dans les vingt dernières années, comme la réduction des emplois intermédiaires (ouvriers qualifiés et personnel de bureau) et l'apparition d'un chômage persistant, certains auteurs américains se demandent aujourd'hui si les mécanismes qui ont permis l'insertion socio-économique et l'assimilation culturelle d'une génération à l'autre sont toujours aussi efficaces (Gans, 1992; Portes et Zhou, 1993). Ils se posent notamment la question de savoir si les facteurs qui ont facilité la mobilité sociale ascendante des générations issues de la migration, à savoir la qualité de la formation, le remplacement des vagues migratoires précédentes par de nouvelles vagues, l'enracinement dans des niches ethniques, continuent de fonctionner. Portes et Zhou (1993) notent à ce sujet qu'il n'existe plus, pour la deuxième génération actuelle, de modèle unique d'insertion sociale et économique, menant à l'incorporation dans les classes moyennes blanches; et ils proposent le concept d' "assimilation segmentée" pour rendre compte des formes diversifiées d'incorporation à la société de résidence.

Ces conclusions des chercheurs américains sur la "nouvelle deuxième génération" ne sont probablement guère surprenantes pour les chercheurs européens qui, depuis de nombreuses années, s'interrogent sur les chances des enfants, des adolescents et des jeunes issus de la migration de surmonter les difficultés d'insertion et de positionnement identitaire qu'ont connues leurs parents. En Europe en effet, la question de l'intégration de la deuxième génération a été posée d'emblée comme problématique, et envisagée essentiellement en termes de sa contribution à la reproduction d'une classe ouvrière stable (Hutmacher, 1981). Les travaux européens se montrent moins optimistes que leurs homologues américains quant à la rapidité du processus d'insertion des nouvelles générations, et se montrent plus nuancés dans leurs études sur les mécanismes qui lient processus d'insertion et processus identitaires.

La double appartenance culturelle était traditionnellement considérée à la fois comme un signe de faible assimilation et comme une source de blocage dans le processus d'insertion dans les structures de formation et d'emploi; les recherches des années 90 font en revanche

apparaître les aspects plus dynamiques de cette double allégeance, en s'intéressant davantage aux stratégies identitaires des jeunes (Taboada-Leonetti, 1990 ; Camilleri, 1994), à la manière dont ceux-ci gèrent les contradictions culturelles éventuelles et les questions d'identité qui en découlent. Les études sur ce thème mettent en évidence le fait que cette gestion est fort variable (Oriol, 1984; Taboada-Leonetti, 1990; Bolzman, 1996) et remettent par ailleurs en question le postulat du lien nécessaire entre insertion socio-économique et assimilation culturelle.

En outre, la majorité des travaux sur les jeunes issus de la migration traite de manière insatisfaisante deux questions méthodologiques d'importance, qui ont des conséquences majeures sur le plan conceptuel. En premier lieu, l'opérationnalisation de la notion même de deuxième génération y est problématique. De nombreuses études sur l'immigration en effet, butant sur des problèmes administratifs, ne prennent en compte que les personnes de nationalité étrangère. Cette optique peut se défendre lorsqu'il s'agit de vagues d'immigration récentes; elle est source de confusion conceptuelle et de biais statistiques lorsque les études concernent les immigrés de longue date et surtout leurs enfants. Dans ce cas, ne pas prendre en compte les naturalisés « aboutit nécessairement à écarter les populations qui sont en moyenne les mieux assimilées » (Tribalat, 1995).

La seconde lacune concerne la non prise en compte de la dimension du cycle de vie dans les études sur la deuxième génération. La quasi totalité des travaux empiriques ne prend en effet en considération que les jeunes âgés de 25 ans ou moins. Or, divers travaux sur les modalités de passage de la jeunesse à l'âge adulte mettent en évidence un allongement de la période de transition entre ces deux étapes du cycle de vie, qui se prolonge parfois bien au-delà de 25 ans (Buchmann, 1989). La stabilisation dans l'emploi, la décohabitation, la formation d'une famille interviennent plus tardivement ainsi que de manière moins linéaire aujourd'hui, et on ne sait pas, s'agissant de la deuxième génération, si cette évolution générale présente des modalités spécifiques.

Dans cet article, nous nous interrogeons sur la manière dont les membres de la deuxième génération réalisent leur insertion dans la société suisse et vivent leur situation biculturelle. En particulier, nous cherchons à savoir si les enfants des primomigrants connaissent une mobilité socioprofessionnelle ascendante par rapport à leurs parents et comment ils se situent culturellement par rapport à la société helvétique, en particulier s'agissant du choix de la nationalité. De plus, nous comparons les trajectoires de ces jeunes d'origine immigrée avec un échantillon représentatif de jeunes adultes d'origine suisse, dont les parents ont un niveau de formation comparable³ à celui des parents immigrés. Ainsi, nous mettons en parallèle les

³ A savoir, limité au degré secondaire.

parcours des jeunes d'origine italienne ou espagnole à la fois avec ceux de leurs parents et avec les trajectoires de leurs contemporains d'origine suisse, issus d'un milieu social similaire.

Nous cherchons également à savoir si les formes d'insertion socioprofessionnelle et citoyenne des jeunes issus la migration s'accompagnent plutôt de la préservation d'une identité culturelle liée au pays d'origine, ou de l'élaboration d'une identité culturelle spécifique, ou encore d'une tendance à l'assimilation à la culture dominante. La question du lien entre insertion structurelle et identité culturelle est donc au centre de notre travail. Nous partons de l'hypothèse que l'absence en Suisse d'un mécanisme automatique d'accès à la nationalité fait de la qualité de "naturalisé" un bon indicateur des stratégies identitaires poursuivies par les jeunes. Dès lors, la comparaison entre trajectoires professionnelles et profils identitaires des jeunes devenus Suisses et les parcours et profils de ceux demeurés Italiens ou Espagnols prend toute son importance. Si nous sommes à même de comparer ces deux populations, c'est que la procédure d'échantillonnage que nous avons adoptée nous permet d'avoir accès à une deuxième génération définie par ses contours sociaux - enfants d'immigrés - incluant aussi bien les personnes naturalisées que celles qui ont gardé leur nationalité d'origine.

En effet, la présente enquête porte sur les enfants des immigrés espagnols et italiens que nous avons interrogés à l'occasion d'une étude précédente, menée dans le cadre du Programme national de recherche « Vieillesse » (PNR 32), sur les modes de vie et les projets de 442 personnes de ces deux nationalités, âgées de 55 à 64 ans et résidant à Genève ou à Bâle-Ville. S'agissant de leurs enfants, nous avons interviewé par téléphone 402 jeunes adultes âgés de 18 à 35 ans, dans le cadre du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles » (PNR 39); nous avons également interrogé dans les deux cantons mentionnés un échantillon représentatif de 203 jeunes nés Suisses. Ces enquêtes quantitatives ont été complétées par des entretiens semi-directifs menés auprès de 58 jeunes précédemment interviewés.⁴

Les migrations espagnole et italienne sont le plus anciennes de l'après-guerre: ce sont celles qui, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, ont donné lieu à une "deuxième génération" numériquement importante, ce qui permet d'observer sur deux générations le processus d'insertion de ces populations dans la société de résidence.

⁴ Pour plus de détails sur la méthodologie, Cf. Bolzman, Fibbi, Vial (2000).

La formation et l'insertion professionnelle

De nombreuses études européennes des années 1970 et 1980 présentent le passage de la deuxième génération de la jeunesse à l'âge adulte comme très proche de ce que Bourdieu (1980) appelle le modèle du "jeune ouvrier". Celui-ci se caractérise par une entrée précoce sur le marché du travail, après une scolarité courte, le plus souvent scolarité obligatoire ou brève formation professionnelle. Selon ce modèle, les jeunes issus de la migration reproduisent à quelques variations près le parcours social de leurs parents. En effet, même si le niveau d'instruction des jeunes immigrés s'améliore par rapport à celui de leurs parents, cette amélioration se fait lentement (OCDE-CERI, 1987; Muus, 1994).

Or nos données montrent que les jeunes issus de la migration espagnole et italienne ont des parcours de formation très semblables à ceux des jeunes d'origine suisse. Relevons en particulier:

- le faible pourcentage de répondants sans formation post-obligatoire parmi les jeunes issus de la migration (2%), aussi bien naturalisés (2%) qu'étrangers (4%), et notamment parmi les femmes (2%) ; ce pourcentage est inférieur à celui observé parmi les jeunes d'origine suisse du groupe témoin (8%);
- leur présence généralisée dans les formations de niveau secondaire supérieur (61%), aussi bien générales que professionnelles ;
- leur large accès aux formations tertiaires (32%) et, en particulier, leur prédilection pour les études universitaires (22%) ;
- une égalité entre hommes et femmes s'agissant des degrés de formation, aussi bien parmi les jeunes d'origine immigrée (36% et 32% de formations tertiaires parmi les hommes et les femmes) que parmi les jeunes autochtones (31% et 34%) ;
- une qualification plus importante des naturalisés sur le plan scolaire (41% de formations tertiaires contre 26% parmi les non-naturalisés).

En général, la littérature s'accorde à reconnaître que l'insertion sur le marché de l'emploi a lieu plus précocement pour les jeunes issus de l'immigration que pour leurs homologues nationaux. Parallèlement, la persistance d'un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, rendrait plus difficile leur accès stable au monde du travail, qui deviendrait un processus plus long et plus aléatoire (Schultze, 1990). En dépit d'une certaine variabilité selon la nationalité d'origine et le pays de résidence, la tendance dominante, dans les années 80, est à l'exercice de professions qui les situent dans une position statutaire intermédiaire entre celle de leurs parents et celle des jeunes nationaux (Lebon, 1985; Mehrländer, 1989). Les jeunes étrangers occupent en effet des professions relativement plus qualifiées que celles exercées par leurs parents, mais moins qualifiées que celles de leurs contemporains nationaux, même si l'écart tend à se réduire lentement (Singer-Kerel, 1986; Faist, 1993). A l'encontre de ces

résultats, notre étude sur les adultes issus de la migration en Suisse montre que nous sommes loin d'une logique de reproduction sociale d'une génération à l'autre d'une part, loin également d'une logique inégalitaire par rapport aux contemporains d'origine suisse d'autre part.

En ce qui concerne leur insertion professionnelle, le modèle du "jeune ouvrier" est fort éloigné de la réalité vécue par nos jeunes répondants d'origine immigrée. En premier lieu, ils entrent plus tard dans la vie active que leurs parents. A 17 ans en effet, deux tiers de leurs pères et 40% de leurs mères exerçaient déjà une activité professionnelle; à cet âge seuls 6% de leurs fils et 7% de leurs filles sont en emploi. Ils y entrent dans leur grande majorité (près de 8 sur 10), entre 18 et 24 ans, tout comme leurs contemporains d'origine suisse. Cette entrée plus tardive est due principalement à un allongement de la durée de leur formation et non pas, à la différence de ce que l'on a pu observer dans d'autres Etats européens (Gaymu et Parant, 1996; Thave, 1998; Everaers et Huls, 1998), à des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi. Même si une partie des enquêtés a connu des périodes de chômage - dans les mêmes proportions au demeurant que leurs contemporains d'origine suisse - ces périodes n'ont pas constitué un frein à leur insertion professionnelle. En deuxième lieu, les emplois occupés par les jeunes issus de la migration les situent dans une trajectoire de mobilité socioprofessionnelle ascendante par rapport à la situation professionnelle qu'ont connue leurs parents. Ils abandonnent les professions manuelles et glissent massivement vers des professions du type "col blanc": employés qualifiés, cadres inférieurs et moyens. Leur parcours professionnel ne diffère guère de celui des jeunes d'origine suisse issus d'un milieu social comparable: ils réalisent ainsi, dans leur grande majorité, le projet de mobilité sociale que leurs parents avaient formé pour eux. La seule différence importante par rapport à leurs homologues d'origine suisse réside dans un moindre accès des jeunes de la deuxième génération aux emplois du secteur public. Examinons plus en détail ces résultats.

Le mode d'entrée dans la vie professionnelle des jeunes d'origine immigrée ne diffère guère de celui de leurs contemporains d'origine suisse: la grande majorité de ces jeunes, ayant achevé leur formation, attendent moins de six mois pour trouver un emploi. Cela ne signifie pas que leur insertion s'est faite sans heurts: environ quatre sur dix ont connu des périodes de chômage, une proportion très proche de celle des jeunes d'origine suisse. Par ailleurs, et quel que soit le groupe considéré, près de la moitié d'entre eux ont connu des périodes de chômage de plus de six mois. Cette situation reflète une difficulté pour l'ensemble des jeunes à s'insérer de manière stable sur le marché du travail, en particulier dans les années 1990, caractérisées par une détérioration de la situation générale sur le marché de l'emploi. En effet, le chômage n'affecte pas seulement les jeunes d'origine immigrée mais l'ensemble des membres de leur classe d'âge, en particulier ceux de 26 à 30 ans. En tout état de cause, ces périodes de chômage ne semblent pas avoir compromis de manière durable leurs chances de trouver un emploi.

En effet, au moment de l'enquête - 1997, année relativement défavorable sur le plan de l'emploi -, les jeunes issus de la migration connaissent le chômage dans la même proportion que leurs contemporains d'origine suisse (2%)⁵. Ces données contrastent avec ce que l'on observe par ailleurs dans les pays voisins, tels la France ou l'Allemagne.

Des études menées en France indiquent que certaines catégories d'enfants d'immigrés ont besoin de disposer de liens personnels forts - famille, compatriotes, relations personnelles - pour avoir une chance de trouver du travail (Tribalat, 1995; Gaymu et Parant, 1996). En Suisse, environ trois jeunes d'origine immigrée sur dix ont obtenu leur emploi en sollicitant leurs relations personnelles, ou accessoirement, leurs parents ou l'entourage de ceux-ci, proportion identique à celle relevée parmi les jeunes d'origine. En fait, une bonne moitié des jeunes ont, quelle que soit leur origine nationale, trouvé un travail par le biais d'une démarche personnelle "classique": réponse à une annonce, offre spontanée ou recours à une agence. Ainsi, les jeunes d'origine espagnole ou italienne ne se distinguent nullement de leurs homologues suisses par un usage des "liens forts" en tant que mode d'accès à l'emploi. Ce résultat suggère que leur insertion sur le marché du travail ne se heurte pas à des formes plus ou moins explicites de discrimination.

Les contrats de travail des jeunes issus de la migration sont aussi stables que ceux des jeunes d'origine suisse: près des 9 sur 10 disposent, dans chacun des groupes, de contrats à durée indéterminée. Par ailleurs, 8 jeunes sur 10 occupent des emplois à plein temps. Sur ce plan, les différences entre hommes et femmes sont plus marquées que celles entre jeunes d'origine immigrée et jeunes d'origine suisse: quelle que soit l'origine nationale en effet, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel (près de 3 femmes sur 10 contre 1 homme sur 10).

La seule différence notable entre les jeunes des deux origines, quant aux caractéristiques des emplois occupés, concerne l'accès aux postes du secteur public: seul un quart des jeunes issus de la migration y travaillent en effet, alors que c'est le cas de près de 40% des jeunes d'origine suisse. La situation est certes en progrès par rapport à celle de leurs parents, qui n'étaient que 11% à travailler dans le secteur public, mais l'égalité sur ce plan est loin d'être acquise. On trouve des inégalités semblables en France (Taïeb, 1998).

Les recherches effectuées en Europe dans les années 80, nous l'avons relevé, montrent que les jeunes issus de la migration occupent au mieux des emplois qui les situent dans une position

⁵ Par ailleurs, seul 1% des jeunes des deux populations touchent une rente d'invalidité ou de l'aide sociale.

statutaire intermédiaire entre celle de leurs parents et celle de leurs contemporains autochtones. Or, au vu de nos données, ces jeunes sont certes situés dans des catégories socioprofessionnelles plus élevées que leurs parents; en revanche, leur situation présente sur ce plan une forte similitude avec celle des jeunes d'origine suisse: quel que soit le groupe considéré, les employés qualifiés et les salariés intermédiaires prédominent largement. Si différence il y a, elle réside dans le fait que les jeunes d'origine étrangère sont légèrement mieux représentés dans les professions indépendantes et universitaires (18% et 12%, n.s.), alors que les jeunes d'origine suisse sont plus présents dans les professions manuelles, celles d'ouvriers qualifiés ou de salariés non qualifiés (17% et 8%). Dans une recherche sur les jeunes sans qualification, Eckmann, Bolzman et de Rham, (1994) observent que les enfants d'ouvriers suisses - lesquels sont souvent qualifiés - sont plus attachés aux métiers manuels que les enfants d'immigrés socialisés en Suisse; ces derniers, même munis d'un faible niveau de qualification, aspirent plus souvent à entrer dans des métiers du secteur tertiaire, ceux du bureau ou de la vente .

En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, les différences entre hommes et femmes sont relativement importantes: on constate qu'en matière de carrière professionnelle, il existe un modèle masculin et un modèle féminin, dichotomie qui transcende l'origine nationale. Les hommes occupent plus souvent des postes de salariés intermédiaires et les femmes d'employées qualifiées; les hommes, plus nombreux à travailler à plein temps, détiennent plus fréquemment des postes d'encadrement.

Tableau 1: Catégories socioprofessionnelles des jeunes et des parents (2 dernières colonnes) par origine nationale et sexe (en %)

	Hommes d'origine immigrée	Femmes d'origine immigrée	Hommes d'origine suisse	Femmes d'origine suisse	Hommes immigrés à 45 ans*	Femmes immigrées à 45 ans*
Indépendant	10	03	07	03	13	07
Salarié universitaire	15	07	06	10	01	02
Salarié intermédiaire	34	29	38	27	27	12
Employé qualifié	31	55	31	46	02	10
Ouvrier qualifié	06	01	12	00	06	02
Salarié sans qualification	03	05	07	14	52	68
N	126	110	85	63	256	143

*Source: recherche PRI, PNR32.

Significativité des écarts :

Origine immigrée (H vs F) P = .00
Origine suisse (H vs F) P = .01

Hommes (origine immigrée vs suisse)	P = .42
Femmes (origine immigrée vs suisse)	P = .46

Les divers indicateurs passés en revue mettent en évidence que, d'une génération à l'autre, un processus d'intégration socio-économique est en marche, favorisé par la longue période de croissance économique et de faible chômage qu'a connue la Suisse, à l'inverse des pays voisins.

Quelques éléments susceptibles d'éclairer nos résultats

Les conclusions de notre étude remettent en question aussi bien certains résultats d'autres recherches que bon nombre d'idées reçues sur les parcours de formation et professionnels, généralement jugés « problématiques », de la deuxième génération, comparés à ceux des jeunes Suisses. Cet écart peut mieux se comprendre à la lumière de nos options méthodologiques d'une part, de certains facteurs contextuels favorables à la réussite scolaire et professionnelle des jeunes concernés, d'autre part.

Sur le plan méthodologique tout d'abord, nous avons en premier lieu choisi d'inclure les naturalisés dans la population des jeunes issus de la migration ; comme nous l'avons vu, ceux-ci ont des parcours scolaires et professionnels plus proches de ceux des autochtones. Notre objectif en effet était de donner à notre population-cible une définition sociologique – enfants d'immigrés – , sans réduire celle-ci à ses contours juridiques en n'y incluant que les jeunes de nationalité étrangère. En second lieu, nous limitons au degré secondaire le niveau de formation des parents des jeunes Suisses composant le groupe témoin, ce qui a pour effet d'homogénéiser les milieux sociaux d'origine des deux ensembles mis en parallèle. Or, la plupart des études ne prennent en compte que les jeunes de la deuxième génération demeurés étrangers, et comparent ceux-ci avec l'ensemble des jeunes Suisses, indépendamment de leur origine sociale. Si nous avions procédé de la sorte, nous aurions obtenu les résultats habituels, à savoir un écart important entre les parcours de formation et professionnels des jeunes étrangers et des jeunes Suisses en faveur de ces derniers.

Ajoutons par ailleurs que notre groupe d'observation est composé de jeunes issus de la fraction la plus stabilisée de la migration espagnole et italienne, celle qui s'est maintenue en Suisse contre vents et marées grâce à son ancrage professionnel et à ses droits sociaux acquis. Enfin, notre univers est localisé dans deux cantons, Genève et Bâle-Ville, qui sont parmi les moins sélectifs de Suisse en matière de formation, ce qui favorise les performances scolaires des enfants issus des milieux populaires et des enfants d'origine étrangère.

La similitude des parcours de formation et professionnels des jeunes d'origine immigrée et d'origine suisse s'éclaire également si l'on tient compte d'un certain nombre de facteurs contextuels liés aux politiques scolaires mises en place.

Tout d'abord, les jeunes d'origine immigrée ont vécu leur socialisation primaire en Suisse : 86% d'entre eux y sont nés et 11% y sont arrivés avant 11 ans. Cette socialisation helvétique a été renforcée par une forte insertion au niveau préscolaire : plus de neuf jeunes sur dix ont fréquenté l'école enfantine à Genève ou le Kindergarten à Bâle. Ils ont également pu recourir, en cas de besoin, aux dispositifs que ces deux cantons ont mis en place afin de soutenir les élèves allophones ou en difficulté. Ainsi, leur taux de redoublement à l'école primaire est faible et identique à celui des jeunes d'origine suisse. Enfin, ces jeunes ont bénéficié de l'élévation générale du niveau de formation qu'a connue la Suisse au cours de ces dernières décennies. Même si celle-ci n'a pas supprimé les inégalités sociales face à la formation (Hutmacher, 1992), elle a néanmoins réduit de manière substantielle les effectifs de jeunes qui arrêtent leur formation au degré obligatoire.

Ajoutons enfin que la forte mobilisation des familles immigrées autour de la réussite scolaire de leurs enfants (Zéroulou, 1985) a sans conteste contribué à la réussite sociale et professionnelle de ces derniers dans la société suisse. Nous en reparlerons.

Du foyer parental à la formation du couple et de la famille

Si la similitude caractérise les parcours de formation et professionnels des jeunes d'origine immigrée et des jeunes d'origine suisse, le domaine des relations familiales apparaît en revanche plus contrasté. Dans la sphère privée en effet, les trajectoires sont davantage diversifiées selon l'origine nationale, même si ces différences, qui portent principalement sur les rapports intergénérationnels, sont loin d'être systématiques.

Une première différence concerne les âges de départ du foyer parental: les jeunes d'origine espagnole ou italienne quittent plus tard le foyer parental que les jeunes d'origine suisse. Les deux tiers de ces derniers disposent, entre 21 et 25 ans, d'une résidence autonome alors que six sur dix des premiers logent encore chez leurs parents à cet âge. Cette cohabitation prolongée, qui correspond à une réalité observée dans toutes les sociétés industrielles (Galland, 1997). reflète peut-être une situation caractéristique des pays de l'Europe du Sud: en Italie, par exemple 59%, des parents cohabitent avec au moins un enfant adulte, proportion qui se réduit à 33% en Allemagne et à 31% au Royaume Uni (Jower et al., 1989).

Ce départ plus tardif des jeunes d'origine italienne et espagnole est lié tant à des facteurs économiques que culturels, qui ne s'excluent d'ailleurs pas (Bolzman, Fibbi, Vial, 1997). Du point de vue culturel, le départ des enfants n'est envisagé que lorsque ceux-ci ont acquis leur indépendance financière et sont donc en mesure de fonder leur propre ménage. Dans le cadre des entretiens qualitatifs, les parents soulignent à plusieurs reprises le devoir qu'ils ont d'aider leurs enfants à s'installer dans la vie adulte, jusqu'à ce qu'ils soient "sistemati". Les enfants, pour leur part, perçoivent cette cohabitation prolongée comme partie du devoir filial: partir plus tôt constituerait une offense aux parents. Du point de vue économique, la cohabitation prolongée est liée à la difficulté qu'ont les parents d'assumer plusieurs loyers. La grande majorité des immigrés de la première génération appartient en effet aux couches populaires et leurs ressources économiques sont limitées. Une cohabitation prolongée permet dès lors d'épargner des ressources en vue de l'installation des enfants.

Lorsqu'ils quittent le foyer parental, les jeunes d'origine suisse habitent plus souvent seuls, alors que les jeunes d'origine immigrée s'installent davantage en couple. En général, ces derniers ne quittent le toit des parents que lorsqu'ils ont les moyens de payer un loyer. La vie en couple est précédée, chez les jeunes issus de l'immigration, de l'accès à un emploi, situation moins courante chez les jeunes d'origine suisse.

Une deuxième différence concerne la cohabitation pré-nuptiale. Les jeunes marié(e)s d'origine suisse ont dans leur grande majorité (9 sur 10) cohabité avant le mariage, alors que les enfants d'immigrés sont moins nombreux à avoir vécu une telle expérience, bien que ce soit le cas de deux répondants sur trois. Chez ces derniers, c'est parmi les hommes, les naturalisé(e)s et les personnes épousant un conjoint suisse que l'on trouve proportionnellement le plus grand nombre de personnes ayant vécu en concubinage avant le mariage.

L'âge moyen au mariage est le même pour les jeunes d'origine étrangère et pour les "autochtones": 26 ans pour les hommes, 24 ans pour les femmes. Ceux/celles qui n'ont pas connu de cohabitation pré-maritale attendent, une fois marié(e)s, plus longtemps la venue de leur premier enfant que ceux/celles qui ont vécu un temps de concubinage. Les premiers ressentent probablement le besoin d'expérimenter la vie de couple avant de fonder une famille, les seconds se marient vraisemblablement lorsqu'ils décident d'avoir un enfant. Les femmes ont, quelle que soit leur origine nationale, leur premier enfant en moyenne à 26 ans. Les femmes d'origine espagnole et italienne, tout comme leurs mères, ont une bonne maîtrise de leur fécondité. Les mères immigrées ont repoussé la venue de leur premier enfant en raison des contraintes liées à la migration; leurs filles, quant à elles, tiennent compte de leur trajectoire de formation et professionnelle.

Tant les hommes d'origine espagnole/italienne que ceux d'origine suisse ont tendance à choisir une épouse munie d'un niveau d'instruction analogue ou inférieur au leur, alors que les femmes choisissent en majorité un conjoint d'un niveau de formation égal ou, plus rarement, supérieur au leur. L'homogamie est donc plutôt forte s'agissant du niveau de formation. Par contre, si l'on considère l'origine nationale du conjoint, le choix des enfants d'immigrés reflète davantage leur socialisation biculturelle: 40% d'entre eux choisissent un partenaire d'origine suisse⁶ et une moitié un conjoint d'origine espagnole ou italienne, quel que soit le sexe du répondant⁷. Ces jeunes se différencient ainsi nettement de leurs parents immigrés, presque tous mariés avec une personne de la même nationalité, voire de la même région. Ils se démarquent également des jeunes d'origine suisse, qui se marient en majorité avec un(e) partenaire de la même origine nationale, encore une fois quel que soit le genre de la personne interrogée.

Une troisième différence concerne l'activité extra-domestique des femmes. Dans les couples non-mariés, les femmes d'origine suisse ont un taux d'activité plus élevé que leurs homologues d'origine étrangère (85% et 70%). La situation change peu après le mariage, mais se modifie fortement lors de l'arrivée des enfants: si dans les deux groupes le taux d'activité des femmes diminue, la baisse est plus importante chez les femmes d'origine suisse (54%), les femmes d'origine immigrée optant plutôt pour un travail à temps partiel (63%). A l'encontre des stéréotypes sur le "traditionalisme" des femmes d'origine immigrée, celles-ci adoptent sur ce point un style plus moderne que leurs congénères suisses.

Les femmes d'origine espagnole ou italienne ont été socialisées par leurs mères, plus actives que les femmes suisses de leur classe d'âge à exercer un rôle économique en dehors du foyer (Fibbi, Bolzman, Vial, 1999). Elles comptent en outre souvent sur le soutien de leur mère ou belle-mère pour la garde des enfants, ce qui est plus rarement le cas pour les femmes d'origine suisse (26% et 10%).

Au sein du couple, que celui-ci soit d'origine suisse ou immigrée, la répartition des tâches entre conjoints suit des modèles semblables, basés sur une certaine spécialisation des responsabilités dévolues à chacun. Lorsque la femme travaille à l'extérieur du foyer, l'homme s'investit un peu plus dans certaines activités domestiques, mais l'implication de la femme demeure prépondérante; l'égalité reste, sur ce plan, plus une représentation qu'une réalité. En ce qui concerne la prise de décision sur des sujets importants (montants à économiser, emploi de l'un ou de l'autre, etc.), les couples d'origine suisse décident davantage chacun dans son domaine d'activité (modèle d'autonomie), alors que ceux d'origine immigrée prennent plus

⁶ Ce taux monte à 50% chez les naturalisés.

⁷ Ces résultats sont proches de ceux de Tribalat (1996) en France.

souvent les décisions ensemble, une tendance déjà observée chez leurs parents (modèle synarchique)⁸. Les jeunes d'origine immigrée reproduisent l'habitus familial (Bolzman, Fibbi, Vial, 1997) qui confère à la femme le rôle de partenaire nécessaire dans la prise de décision.

Finalement, les relations entre générations sont plus étroites dans les familles italiennes ou espagnoles que dans les familles suisses. Lorsque les enfants des premiers quittent le foyer parental, ceux-ci s'installent plus près du lieu de résidence des parents et les voient plus souvent. Les écarts entre les deux groupes tendent cependant à diminuer lorsque les jeunes d'origine suisse se marient; ils se rapprochent alors davantage de leurs parents.

L'échange de services entre parents et enfants est plus intense dans les familles espagnoles et italiennes que dans les familles suisses: les parents espagnols/italiens ont en effet davantage besoin de soutien de la part de leurs enfants, pour les démarches administratives par exemple; en outre, les attentes sont plus fortes de part et d'autre. Dans ces familles en effet, la norme prédominante est l'entraide, alors que dans les familles suisses, même si l'entraide est présente, on compte davantage sur l'aide extérieure et publique.

Ce caractère soudé des familles immigrées contraste avec l'image médiatique de familles parcourues de tensions déchirantes, en particulier lors de l'adolescence des enfants. Nous observons que, si celles-ci sont bien réelles, elles existent dans des proportions similaires dans les familles suisses. De plus, elles semblent s'estomper lorsque les enfants atteignent l'âge adulte.

⁸ Nous empruntons à Kellerhals et al. (1982) cette typologie.

Tableau 2: Divers indicateurs des relations intergénérationnelles selon l'origine nationale et le sexe (en %)

	Hommes d'origine immigrée	Femmes d'origine immigrée	Hommes d'origine suisse	Femmes d'origine suisse	P (écarts ho-fe)	P (écarts selon l'origine)
% de répondants habitant la même ville que leurs parents	73	81	42	47	Esp/It : ns Suisse : ns	Hommes: .00 Femmes: .00
% voyant leurs parents au moins une fois par semaine	63	76	49	58	Esp/It : .03 Suisse : ns	Hommes: .05 Femmes: .00
% envisageant de prendre leurs parents âgés chez eux	54	62	39	47	Esp/It : .00 Suisse : ns	Hommes: .00 Femmes: .08
% voulant "faire plus" pour leurs parents	37	45	31	37	Esp/It : ns Suisse : ns	Hommes: ns Femmes: ns
% estimant "bonnes" les relations avec leurs parents à l'adolescence	71	53	72	59	Esp/It : .00 Suisse : ns	Hommes: ns Femmes: ns

Récapitulons. Les modèles de famille incarnés respectivement par les jeunes couples d'origine italienne/espagnole et par leurs contemporains d'origine suisse ne se conforment pas au schéma qui irait du traditionalisme des premiers à la modernité des seconds. Les distinctions vont plutôt dans le sens d'une tendance un peu plus poussée, parmi les natifs suisses, vers ce que Kellerhals et Coenen-Huther (1990) appellent la "famille associative", caractérisée par la quête de l'épanouissement individuel et l'autonomie, alors que l'on trouve chez les jeunes d'origine d'immigrée un modèle qui oscille entre la "famille bastion", s'agissant des relations avec les parents et la "famille compagnonnage" en ce qui concerne les relations au sein du couple; dans ces derniers types de famille en effet, le "nous-groupe" revêt une importance plus grande. Quant aux couples mixtes, leur modèle familial se rapproche tantôt du pôle "suisse", tantôt du pôle "immigré", sans que l'une ou l'autre tendance ne prédomine clairement.

Les différences entre couples des deux origines apparaissent surtout dans les rapports intergénérationnels. Les parents étrangers ont élaboré en immigration, une sous-culture spécifique qui a marqué les relations avec leurs enfants et qui peut se comprendre à partir de deux dimensions: l'une liée à la culture populaire urbaine, l'autre à la condition immigrée. En effet, la vie des classes populaires est, comme le rappelle Hoggart (1970, 151), une vie dense et concrète, dans laquelle l'accent est mis sur le groupe familial, avec la solidarité domestique érigée en valeur centrale. La seconde dimension accentue les caractéristiques liées à la première: la relation entre parents et enfants se trouve renforcée du fait que seule une partie de la famille des immigrés vit en Suisse, ce qui conduit "à se serrer davantage les coudes" entre ceux qui sont là.

En effet, on voit émerger dans le contexte migratoire un véritable habitus familial. En premier lieu, les liens de couple se renforcent, la femme acquérant le rôle de partenaire nécessaire dans la conception et la réalisation du projet migratoire; cet habitus s'étend ensuite aux liens intergénérationnels, soudés autour d'un projet de mobilité sociale centré sur la "deuxième génération".

En synthèse, l'intégration structurelle des jeunes issus de la migration sur le plan de la formation et de l'insertion professionnelle ne les amène pas, au niveau culturel, à l'adoption d'un style de relations familiales identique à celui des jeunes d'origine suisse. De plus, leur style particulier de relations intergénérationnelles ne constitue pas un handicap pour eux sur le plan de l'insertion professionnelle. Au contraire, dans le cas des femmes avec des enfants, il permet à celles-ci de maintenir une activité plus continue sur le marché du travail que les femmes d'origine suisse.

Acquisition de la nationalité : les limites de l'intégration structurelle

Comme nous l'avons vu plus haut, les chercheurs nord-américains se sont surtout intéressés à la relation entre insertion socio-économique et assimilation culturelle; un troisième pôle, celui des appartenances institutionnelles fut négligé, du fait qu'au Canada comme aux Etats-Unis, l'acquisition de la nationalité de l'Etat de résidence était automatique pour les enfants nés sur le territoire du pays. Or, dans les Etats soumis au droit de la nationalité basé sur le *jus sanguinis*, cette relation dépend largement des appartenances formelles. Les liens entre ces trois pôles (social, culturel et politique) sont donc particulièrement importants dans les Etats, tels la Suisse, où la citoyenneté formelle n'est pas automatiquement octroyée aux jeunes issus de la migration.

La question des appartenances formelles-politiques a en effet toute sa pertinence si l'on s'intéresse au passage de la jeunesse à la vie adulte: ce passage se caractérise non seulement par l'acquisition de nouveaux statuts et rôles professionnels, familiaux et sociaux; on devient également citoyen sur le plan politique, c'est-à-dire individu doté de droits et autorisé à participer à la construction d'un destin commun. Or, ce passage n'est garanti pour les jeunes issus de la migration que s'ils se naturalisent. Pour ceux restés "étrangers", il n'y pas d'accès à la majorité politique, tout au moins dans la plupart des cantons suisses.

Ainsi, si pour les jeunes d'origine espagnole et italienne l'entrée et l'installation dans la vie adulte présente de nombreuses similitudes avec celle des jeunes d'origine suisse sur les plans professionnel, familial et social, la situation est toute autre en ce qui concerne la sphère juridico-politique: même si 8 jeunes d'origine étrangère sur 10 sont nés en Suisse et que 9 sur

10 y ont vécu presque toute leur vie, la majorité d'entre eux garde toujours le statut d'étranger (57%). Parmi eux, 14% songent à demander bientôt la nationalité helvétique, alors que 43% "n'y songent pas". Enfin, 43% ont obtenu la nationalité suisse, le plus souvent en conservant ou en récupérant leur nationalité d'origine.

Les immigrés de la première génération ont dans leur grande majorité préféré garder leur nationalité d'origine, même si ils remplissaient les conditions pour demander la nationalité suisse; ils ont vécu le lien à la nationalité dans un contexte socio-historique de prédominance des Etats-Nations, où s'imposait un choix entre des appartenances exclusives: soit on gardait sa nationalité d'origine, soit on devenait Suisse. La question se présente d'une toute autre manière pour la génération suivante, le contexte institutionnel s'étant modifié: la Suisse autorise depuis 1992 la double nationalité, alors que se profile par ailleurs une entité supranationale européenne. Ces jeunes disposent donc d'une marge de manœuvre bien plus large que celle dont disposaient leurs parents; si une partie d'entre eux a choisi de devenir Suisse, il reste à comprendre dans quel esprit ils ont fait ce choix et pourquoi plus de la moitié hésitent encore à le faire ou n'envisagent pas de se naturaliser.

Les jeunes issus de la migration mentionnent explicitement plusieurs facteurs pour expliquer leur non-demande de naturalisation : lourdeur et coût de la procédure, crainte de perdre la nationalité d'origine et le passeport européen (cas des Espagnols de Bâle), refus de faire le service militaire. Nous retrouvons là la plupart des motifs recensés par Centlivres et al. (1991). Mais certains de nos répondants invoquent un argument nouveau, à savoir le sentiment que la nationalité suisse devrait leur être octroyée automatiquement, sans qu'ils aient à la demander; ces jeunes attendent donc que l'on reconnaisse leurs liens permanents avec la société helvétique. Par ailleurs, seuls 2% des candidats à la naturalisation se sont vus refuser celle-ci ; il est vrai que Bâle et Genève font partie des cantons les plus ouverts en cette matière.

Quoi qu'il en soit, notre recherche montre combien le processus d'acquisition de la nationalité demeure socialement sélectif. Certes, les jeunes de la deuxième génération rencontrent moins d'obstacles à la naturalisation que leurs parents, mais cette ouverture formelle n'est pas intériorisée par tous. Au contraire, tout se passe comme s'ils avaient intériorisé la nature sélective du processus: les jeunes (ou leurs familles) qui demandent la naturalisation ont des caractéristiques sociales très différentes de ceux qui renoncent à le faire. Ainsi, les naturalisés sont issus de familles d'un niveau de formation et socioprofessionnel plus élevé que la moyenne, et mieux intégrées "verticalement" dans la société suisse⁹; eux-mêmes ont par

⁹ Ainsi, les parents de ces jeunes ont connu une mobilité socioprofessionnelle importante (indépendants, contremaîtres, etc.): 56% des jeunes à parents "mobiles" se sont naturalisés, ce qui est le cas de 39% de ceux à parents "non-mobiles". Sur le plan de la formation des parents, les écarts sont encore plus importants: alors que

ailleurs connu des parcours scolaires plus qualifiants (Cf. tableau 3). Les “étrangers” sont en revanche issus de familles de condition sociale plus modeste et présentant une moindre intégration verticale. Ils ont plus souvent le sentiment de s'être heurtés à divers types de barrières sociales au cours de leur vie en Suisse et la procédure de naturalisation représente un obstacle supplémentaire auquel ils ne souhaitent pas être confrontés, par crainte d'un refus.

Tableau 3: Caractéristiques sociales des naturalisés et des non-naturalisés (en %)

	Naturalisés	Non-naturalisés	P
% à niveau de formation tertiaire	42	27	.00
% occupant un emploi de salarié universitaire ou intermédiaire ^(*)	50	37	.02
% ayant un Suisse comme meilleur ami	83	65	.00
% ayant un conjoint suisse ^(**)	51	32	.00

(*) à savoir un emploi de salarié de formation universitaire ou de salarié diplômé du degré tertiaire non universitaire et/ou exerçant une autorité sur des personnes.

(**) de nationalité suisse, à l'exclusion des binationaux.

La sélectivité du processus de naturalisation introduit un clivage important à l'intérieur du groupe des jeunes issus de la migration, entre ceux qui disposent des droits politiques et ceux qui continuent à en être privés; ce clivage est sans cesse réaffirmé dans un pays où l'on vote bien plus fréquemment qu'ailleurs. Cette mise à l'écart génère chez les jeunes non naturalisés un sentiment d'exclusion de la participation civique et politique, d'autant plus difficile à accepter qu'ils ont vécu toute leur vie ou la majeure partie de celle-ci dans la société suisse.

La sélectivité du processus de naturalisation renforce probablement aussi les différences qui existent, sur le plan socioculturel et identitaire, entre les jeunes naturalisés et ceux qui ne le sont pas. Ainsi, les non naturalisés ont un réseau social (amis et partenaire d'origine espagnole ou italienne), des pratiques linguistiques (espagnol et italien utilisé avec parents, enfants et amis) plus « ethniques » et se disent plus souvent appartenir au groupe des Italiens et Espagnols en Suisse. Les naturalisés, par contre, ont des comportements sociaux et culturels qui tendent à converger davantage, sur certaines dimensions (nationalité des amis et du conjoint, entrée en mariage, pratiques linguistiques) avec ceux des Suisses, mais des pratiques sociales et des valeurs qui les rapprochent de leur communauté d'origine (style des relations avec les parents, visites régulières au pays d'origine, opinions sur les droits des étrangers); par

58% des jeunes dont les parents ont une formation post-obligatoire sont naturalisés, tel est le cas de 29% de ceux dont les parents n'ont pas terminé l'école primaire.

ailleurs, ils se définissent majoritairement comme binationaux, affirmant ainsi à la fois leurs origines et leurs liens privilégiés avec la société suisse (Bolzman, Fibbi, Vial, 2000a).

Résumons. Les jeunes d'origine immigrée entrent dans la vie adulte avec un solide bagage de formation qui leur permet d'accéder à un meilleur statut socioprofessionnel que celui de leurs parents, statut semblable à celui des jeunes d'origine helvétique. Sur le plan familial, les similitudes entre les deux populations sont moins nettes et se réduisent encore sur le plan de la citoyenneté formelle. L'acquisition ou non de la nationalité suisse introduit enfin une scission au sein même de la "deuxième génération": elle contribue à polariser les différences entre les trajectoires sociales et les identités culturelles des naturalisés et des "étrangers".

Il convient, pour conclure, de mettre nos résultats en parallèle avec ceux d'autres recherches réalisées en Suisse, en particulier sur le plan de la formation et de l'insertion professionnelle, ainsi que de les discuter à la lumière des théories de l'assimilation évoquées plus haut.

L'étude AIMS et la littérature suisse sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration

Nos résultats peuvent paraître surprenants. Serions-nous les premiers à faire état de la réussite scolaire et professionnelle des enfants d'origine étrangère en Suisse?

C'est en fait loin d'être le cas. Dès 1984, Gurny affirmait que les performances scolaires des jeunes qui avaient toujours vécu avec leurs familles étaient sensiblement meilleures que celle des Suisses de même couche socioprofessionnelle. Fibbi et de Rham (1988) observaient de leur côté, à la fin des années 80, une forte mobilité scolaire des jeunes par rapport à leurs parents. Par ailleurs, les publications de l'Office fédéral de la statistique ne disent pas autre chose: Haug (1995) observe un accroissement de la durée des études entre la première et la deuxième génération; il constate également une nette amélioration de la situation professionnelle des jeunes étrangers nés en Suisse. De son côté, Tillmann montre, au terme de son étude sur la mobilité scolaire en Suisse, que les étrangers sont plus fréquemment en mobilité ascendante que les Suisses (1997:18). Lischer (1997) enfin, observe la proximité croissante entre les parcours scolaires des adolescents suisses et des adolescents italiens et espagnols.

A l'inverse, une étude sur les jeunes d'origine italienne, suisse et turque, âgés de 18 à 35 ans et résidant dans le canton de Zurich, menée en 1997 par l'Institut de Sociologie de l'Université (Haemmig, 2001) conclut à la permanence des écarts entre Suisses et étrangers, notamment s'agissant de la formation: l'absence de formation post-obligatoire est minime chez les Suisses (1,8%), intermédiaire chez les Italiens (7,5%) et élevée chez les Turcs

(20,2%)¹⁰. L'absence de contrôle du niveau de formation des parents suisses - ainsi que de certains effets liés à la biographie migratoire - pourraient expliquer les écarts observés entre ces résultats et nos observations.

Les résultats convergeants évoqués plus haut nous incitent à pousser plus loin l'interrogation: quels sont les facteurs susceptibles de les expliquer? Pourquoi ces constats correspondent-ils si peu à l'image associée à la "deuxième génération"?¹¹

Au-delà des déterminismes sociaux bien connus qui ont un effet majeur sur les parcours scolaires, au-delà des politiques scolaires évoquées, la littérature met en avant deux facteurs décisifs d'explication du succès scolaire de jeunes "destinés" en principe à l'échec: du côté du jeune, une forte motivation individuelle à la mobilité sociale; du côté familial, un soutien actif, en particulier l'autorisation de grimper les échelons de l'école, de s'affranchir de sa condition subalterne. Nos entretiens qualitatifs abondent en éléments qui confirment cette thèse, par ailleurs largement acceptée dans la littérature sur les jeunes étrangers (Zérroulou, 1988; Cesari Lusso, 1997; Boyd, Greco, 1998).

Il convient cependant d'y ajouter un élément, à savoir le traitement social dévolu aux diverses populations immigrées. A ce propos, on constate aujourd'hui de la part des autochtones une meilleure acceptation des immigrés, des vagues les plus anciennes en particulier, avec comme corollaire une probable réduction des discriminations à leur encontre. Les données de notre étude montrent une diminution sensible des attaques verbales à l'encontre de nos enquêtés d'origine étrangère. De plus, une recherche récente permet de mesurer le formidable changement de perception dont ont bénéficié en Suisse les Italiens - groupe immigré le plus ancien - entre les années 60 et 90: Hoffmann-Nowotny et son équipe (Bösch, Romano, Stolz, 1997) dans une réplique (1995) de leur étude de 1969 sur la xénophobie à l'égard des Italiens en ville de Zurich, observent une réduction spectaculaire de la distance sociale entre Italiens et Suisses. En témoigne le fait que la proportion de Suisses qui ne se sentiraient pas affectés par le fait d'avoir un Italien comme gendre est passée de 44% en 1969 à 92% en 1995! Par ailleurs, les Italiens et les Espagnols sont les groupes nationaux qui, en 1995, bénéficient du taux de sympathie le plus élevé auprès des Suisses.

Quant à la deuxième question posée, la faible perception sociale du phénomène de la réussite scolaire et professionnelle des jeunes issus de la migration nous semble notamment imputable

¹⁰ Nous nous référons au texte de la conférence donnée par Oliver Haemmig à Lucerne en octobre 1999.

¹¹ On peut se demander quand et comment s'est construite l'image de la "deuxième génération" en Suisse. On est en effet frappé par la relative discrétion qui entoure le sujet. Il semble plausible que cette image soit largement tributaire d'échos en provenance de France et d'Allemagne, où le débat public s'est cristallisé à plusieurs reprises sur ce thème, les médias mettant en avant les fractions les plus stigmatisées de cette population.

au fait que tant les statistiques que le langage courant scindent la population résidente en Suisses versus étrangers, homogénéisant ainsi de part et d'autre des groupes des personnes au statut et au vécu fort différents.

Reste que le paradoxe demeure, celui d'observer chez ces jeunes une réussite à peu près identique à celle des autochtones, à milieux sociaux égaux, alors que les adolescents d'origine immigrée sont souvent majoritaires dans les classes en difficulté. On peut y voir un effet de nombre dans certains quartiers populaires, qui confère une grande visibilité aux immigrés et aux écoles qu'ils fréquentent. Mais l'explication est davantage à chercher dans la césure croissante qui apparaît à l'intérieur même du groupe des jeunes issus de la migration, césure qui tranche avec la condition sociale défavorisée commune à toute la première génération. Cette bipolarité se reflète dans une proportion significative de jeunes en situation de réussite scolaire et professionnelle et, simultanément, dans un taux important de jeunes en échec.¹²

Situation dans les pays voisins et mise en perspective théorique de nos résultats

On peut finalement se poser la question de savoir si la situation que nous avons décrite est particulière à la Suisse, ou si des phénomènes analogues se produisent ailleurs. En d'autres termes, le rapprochement observé entre jeunes issus de l'immigration italienne et espagnole et jeunes Suisses de milieu comparable est-il un phénomène spécifique à la Suisse, dû par exemple à l'efficacité du système de formation helvétique, à une situation économique favorable, à l'importance numérique de la "deuxième génération" en Suisse - qui rendrait impossible leur marginalisation en bloc -, ou ce fait est-il observé dans d'autres pays? Ces constats sont-ils par ailleurs interprétables à la lumière des théories de l'assimilation?

En Allemagne, les résultats de recherche sur l'*outcome* des "deuxième génération" ne sont pas univoques. Si certains auteurs concluent à une absence de discrimination sur le marché du travail (Baker, Lenhardt, 1988), d'autres tirent de leurs données des conclusions opposées (Seifert, 1992). De leur côté, dans une étude détaillée sur les parcours scolaires, Alba et al. (1994) observent, en contrôlant l'origine sociale, une grande diversité de niveaux de réussite scolaire selon l'origine des immigrés. Ainsi, les jeunes Grecs réussissent-ils mieux que les autochtones, alors que les performances scolaires des Italiens et des Turcs sont nettement plus faibles. Certains facteurs culturels, tels l'héritage culturel et la persistance de l'orientation vers le pays d'origine paraissent à première vue expliquer valablement le piètre niveau de réussite de certains groupes. Les auteurs mettent cependant en garde contre une interprétation hâtive

¹² Cf. par exemple le cas des Turcs dans le Canton de Zurich (Hämmig) ou celui des Chiliens à Genève (Bolzman, 1996).

en ce sens, soulignant que ces facteurs culturels peuvent résulter de l'insécurité de la condition immigrée et des discriminations subies.

En France, des résultats analogues aux nôtres voient le jour et ce à propos d'un groupe d'immigrés fortement stigmatisé, celui des Algériens. Tribalat (1995) observe en effet que "l'équivalence des performances (scolaires) des jeunes d'origine algérienne de père ouvrier à celles des jeunes hommes français de même catégorie sociale pourrait même s'interpréter comme une supériorité, compte tenu de l'handicap lié à l'illettrisme plus grand de leurs parents et notamment de la mère". D'autres auteurs mettent en avant le paradoxe évoqué plus haut: Chignier-Riboulon (1999) constate, à propos des Franco-Maghrébins, un décalage entre une réussite scolaire globale à peu près identique, à CSP égales, à celle des "Français de souche", alors que les adolescents d'origine maghrébine sont souvent majoritaires dans les classes en difficulté. Par ailleurs, ces jeunes se heurtent, malgré leurs bons résultats scolaires, à des discriminations qui rendent plus difficile leur insertion sur le marché du travail (Lapeyronnie, 1987 ; Taïeb, 1998).

Ces quelques références à la situation dans les pays voisins présentent une situation moins sombre que celle décrite par les études des années 80, s'agissant tout au moins de la formation. La question de l'insertion professionnelle reste néanmoins problématique et varie fortement selon la nationalité d'origine.

Abordons à présent la deuxième question posée ci-dessus, à savoir la mise en perspective de nos résultats à la lumière des théories dites "de l'assimilation".

En fait, ce modèle contient deux assertions distinctes. Selon la première, l'assimilation se déroule en «straight line», à savoir qu'elle constitue un processus naturel, endogène, en vertu duquel divers groupes ethniques parviennent avec le temps – le processus peut s'étendre sur plusieurs générations - à ne plus se différencier des autochtones quant à leur accès à la structure des opportunités de la société réceptrice. Par ailleurs, dans sa formulation classique, cette théorie postule en outre que la réussite socio-économique des immigrés et de leurs descendants va de pair avec un alignement de ceux-ci sur le modèle culturel dominant, faisant ainsi écho aux thèses fonctionnalistes, qui postulent un lien nécessaire entre les différents sous-systèmes sociétaux.

Nos résultats sur la formation et l'insertion professionnelle rejoignent clairement les thèses de la théorie de l'assimilation dans sa version «straight line»: ils montrent en effet un processus d'intégration à l'œuvre sur deux générations, les plus jeunes se trouvant préservés de la stigmatisation et du traitement différentiel subi par la première. Cet état de choses apparaît de manière claire lors du passage des jeunes de la formation à la vie professionnelle. Ils ne

rencontrent pas d'obstacles ou de discriminations particulières, à l'exception d'un accès limité aux emplois du secteur public.

Par contre, nous nous distançons de la théorie classique lorsque celle-ci enferme le processus d'assimilation dans la seule dynamique interne du groupe, négligeant ainsi l'impact des changements historiques affectant l'ensemble de la structure sociale. S'agissant de notre population-cible en effet, sa réussite dans la société réceptrice est également à mettre en relation avec le fait que les Italiens et Espagnols ne font plus l'objet d'une stigmatisation et d'un traitement différentiel dans le contexte suisse. Ces migrations, dont le flux s'est aujourd'hui largement tari, ont entre autres bénéficié des conséquences de l'arrivée de vagues migratoires successives qui, en raison du statut juridique qui leur était imposé, se sont insérées tout en bas de l'échelle sociale, produisant encore une fois une « *Unterschichtung* » (Hoffmann-Nowotny, 1973). Il convient donc de souligner l'importance des variables contextuelles exogènes, négligées par la théorie classique de l'assimilation « *straight line* ».

Nous nous situons ainsi sur les traces de Portes (1994) et de son école qui montrent la nécessité, pour comprendre les différentes issues des processus d'insertion, de tenir compte autant des spécificités des migrants que des caractéristiques des politiques migratoires mises en œuvre par le pays d'arrivée. En mettant l'accent sur la variété des contextes, Portes fournit une clé qui permet de mieux comprendre la variabilité des *outcomes*. Ces variables contextuelles n'ont certes pas été au centre de notre dispositif d'observation empirique ; nous nous sommes référés à ce propos aux résultats d'une étude récente (Hoffmann-Nowotny, 2001), qui fait état d'une réduction importante de la distance sociale entre les autochtones et les immigrants de vieille date que nous avons observés.

En ce qui concerne le second aspect, à savoir la relation entre insertion socio-économique et identité culturelle, les théories de l'assimilation envisagent le succès économique comme allant de pair avec un alignement nécessaire des immigrants et de leurs descendants sur le modèle culturel dominant. Or nos résultats semblent remettre en question ce parallélisme, en tout cas s'agissant du style des relations familiales et, en partie du moins, des valeurs. Ils témoignent en effet d'une certaine autonomie de la sphère culturelle, à tout le moins sur le plan privé. Ainsi par exemple, des relations familiales non conformes au modèle dominant, loin de constituer un frein, peuvent au contraire – nos observations en témoignent – représenter un atout dans la poursuite d'une certaine mobilité professionnelle et sociale.

Enfin, notre étude met en évidence un aspect négligé par cette perspective, à savoir les problèmes liés aux appartenances formelles. Le modèle de l'assimilation a en effet été élaboré dans des contextes, nord-américain ou français (Beaud, Noriel, 1991), où la prédominance du *jus soli* rend automatique, donc sans implication émotionnelle majeure, l'obtention de la

nationalité de l'Etat de résidence pour les nouvelles générations nées sur son territoire. Or, nos résultats soulignent les effets négatifs, sur le processus d'intégration, d'un mécanisme sélectif d'accès à la naturalisation et plus généralement de l'accès à la sphère publique ; le processus d'identification au pays de résidence s'en trouve ralenti.

Traditionnellement, le problème principal traité par les chercheurs a été celui du passage de l'égalité formelle à l'égalité de fait sur le plan socio-économique ; leur interrogation porte sur les obstacles et discriminations qui rendent difficiles aux descendants des migrants l'accès à des positions statutaires valorisantes alors qu'ils sont en principe des citoyens égaux en droit (Lapeyronnie, 1987 ; Withol de Wenden, 1987). Dans notre étude, en revanche, il apparaît que la majorité des jeunes d'origine espagnole et italienne se heurtent au problème de l'accès aux droits politiques, accès inégal qui module leur participation tant à la sphère socio-économique qu'à la sphère culturelle. Convaincus que les processus d'incorporation des immigrés à long terme sont historiquement situés, nous pensons que leur compréhension nécessite une analyse approfondie de l'interaction entre ces trois sphères dans chaque situation concrète (cf. aussi Rumbaut, 1994; Zhou, 1997).

Au terme de cette étude, il apparaît que le mode d'incorporation des jeunes d'origine espagnole/italienne en Suisse se caractérise par une intégration sociale réussie (formation, emploi), une assimilation sélective de certains traits de la culture locale (langue, valeurs d'achievement, etc.), et le maintien de certains traits de la culture d'origine (valeurs et pratiques familiales, ethos du travail). A ces dimensions s'ajoute une revendication d'égalité formelle (naturalisation comme acte dû, droit de vote). L'articulation de ces dimensions , qui pourrait être qualifiée d'intégration dans la différence, caractérise aujourd'hui la participation des jeunes d'origine immigrée à la vie sociale helvétique.

Bibliographie

- Alba R. D., *Italian Americans: Into the Twilight of Ethnicity*. Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 1985.
- Alba R.D., Handl J., Müller W., *Ethnische Ungleichheit im Deutschen Bildungssystem. Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 1994, 2: 209-237.
- Alba R., Nee V., *Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration. International Migration Review*, 1997, 314: 826-875.
- Baker D., Lenhardt G., *Ausländerintegration, Schule und Staat. Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 1988, 40: 40-61.
- Beaud S., Noriel G., *Penser l'intégration des immigrés*, in: Taguieff P.A. (éd.), *Face au racisme*, Paris, 1991, 261-282.

- Bolzman C., *Sociologie de l'exil: une approche dynamique*. Zurich, Seismo, 1996.
- Bolzman C., Fibbi R. & M.Vial, Espagnols et Italiens proches de la retraite: structure et fonctionnement du réseau familial, in: Beday-Hauser P., Bolzman C. (éd.), *On est né quelque part mais on peut vivre ailleurs. Familles, migrations, cultures et travail social*. Genève, Les Editions IES, 1997, 159-184.
- Bolzman C., El-Sonbati J., Fibbi R. & M.Vial, Liens intergénérationnels et formes de solidarité chez les immigrés, in: Bolzman C. & Tabin J.P. (éd.), *Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social?*. Genève et Lausanne, Les Editions IES & EESP, 1999.
- Bolzman C., Fibbi R. & M.Vial, *Adultes issus de la migration. Le processus d'insertion d'une génération à l'autre*, rapport de recherche du PNR 39. Genève, Institut d'études sociales, 2000.
- Bolzman C., Fibbi R. & M.Vial, Le processus d'insertion et l'identité des adultes d'origine espagnole et italienne en Suisse. Une comparaison entre les naturalisés et les non-naturalisés, In: Centlivres, P. & Girod, I. (Ed.), *Les défis migratoires*, Zurich, Seismo, 2000a, 402-409.
- Bourdieu P., *Questions de sociologie (La jeunesse n'est qu'un mot)*. Paris, Ed. de Minuit, 1980.
- Boyd M., Grieco E.M., Triumphant Transitions: Socioeconomic Achievements of the Second Generation in Canada. *International Migration Review*, 1998, 324: 853-876.
- Buchmann M., *The Script of Life in Modern Society: Entry into Adulthood in a Changing World*. Chicago, The University of Chicago Press, 1989.
- Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E.M., Malewska-Peyre H., Taboada-Léonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*. Paris, PUF, 1990.
- Centlivres P. Centlivres-Dumont M., Maillard N., Ossipow. L., Une seconde nature; pluralisme, naturalisation et identité en Suisse romande et au Tessin, *Age d'homme*, Lausanne, 1991.
- Cesari Lusso V., *Quando la sfida viene chiamata integrazione... Percorsi di socializzazione e personalizzazione di giovani, figli di immigrat*. Roma, La Nuova Italia Scientifica, 1997.
- Chignier-Riboulon F., *L'intégration des Franco-Maghrébins. L'exemple de l'Est lyonnais*. Paris, L'Harmattan, 1999.
- Eckmann M., Bolzman C. & G. de Rham, *Jeunes sans qualification. Trajectoires, situations, stratégies*. Genève, Les Editions IES, 1994.
- Everaers P. & Huls F., Netherlands, in : Bühlmann J. & al. (Ed.), *Monitoring Multicultural Societies*. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 1998.
- Faist T., From school to work: public policy and underclass formation among young Turks in Germany during the 1980's. *International Migration Review*, 102, 1993, 306-331.

- Fibbi R., Bolzman C. & M. Vial, Italiennes et Espagnoles en Suisse à l'approche de l'âge de la retraite. *Revue européenne des migrations internationales*, 15, 2, 1999, 69-93.
- Fibbi R. & G. de Rham, Switzerland: the Position of Second-Generation Immigrants on the Labour Market, in: Wilpert C. (Ed.), *Entering the Working World: Following the Descendants of Europe's Immigrant Labour Force*. Gower, Aldershot, 1988, 24-55.
- Galland O., L'invention de la jeunesse. *Projet*, 251, 1997, 7-18.
- Gans H., Second-Generation Decline: Scenarios for the Economic and Ethnic Futures of the Post-1965 American Immigrants. *Ethnic and Racial Studies*, 15, 1992, 173-192.
- Gaymu J. & A. Parant, Les débuts dans la vie active des jeunes immigrés ou d'origine étrangère. *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, 439-455.
- Gurny R., Cassée P., Hauser H.P., Meyer A., *Karrieren und Sackgassen: Wegen ins Berufsleben junger Schweizer und Italiener in der Stadt Zürich*. Diessenhofen, Ruegger, 1984.
- Hämmig O., Integration, Anomie und Adaptationsforschung bei der Zweiten Generation, in : Hoffmann-Nowotny H.-J. (Ed.), *Das Fremde in der Schweiz*. Zürich, Seismo, 2001.
- Haug W., *La Suisse: terre d'immigration, société multiculturelle*. Berne, Office fédéral de la Statistique, 1995.
- Hoffmann-Nowotny H.-J. (Ed.), *Das Fremde in der Schweiz*. Zürich, Seismo, 2001.
- Hoggart R., *La culture du pauvre*. Paris, Ed. de Minuit, 1970.
- Hutmacher W., Migrations, production et reproduction de la société, in: Gretler A., Gurny R., Perret-Clermont A.-N. & E. Poglia (Ed.), *Etre migrant*. Berne, Peter Lang, 1981, 29-72.
- Hutmacher W., *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire*. Genève, Service de la Recherche Sociologique, 1993.
- Jowell R., Whitterspoon S., Brook L. (Ed.), *British Social Attitudes*. London, Sage, 1989.
- Kellerhals J. & Jo Coenen-Huther, Familles suisses d'aujourd'hui: évolution récente et diversité. *Cahiers médico-sociaux*, 34, 1990, 7-31.
- Kellerhals J., Perrin J.-F., Steinauer-Cresson G., Vonèche L. et G. Wirth, *Mariages au quotidien*. Lausanne, Favre, 1982.
- Lapeyronnie D., Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine. *Revue française de Sociologie*, 28, 1987, 287-318.
- Lebon A., Diminution, féminisation et tertiarisation. L'évolution récente de l'emploi des jeunes étrangers. *Migrants Formation*, 70, 1987.
- Lischer R., *Intégration: une histoire d'échecs? Les enfants et les adolescents étrangers face au système suisse de formation*. Berne, OFS, 1997.

- Mehrlaender U., Les jeunes d'origine immigrée en République Fédérale d'Allemagne, in: Lorreyte B., *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*. Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1989.
- Muus P. J., L'emploi et la formation professionnelle des jeunes immigrés aux Pays-Bas, en Allemagne Occidentale et en Belgique, in: OCDE, *Migrations internationales: le tournant*. Paris, OCDE, 1993.
- OCDE-CERI, *Les enfants de migrants à l'école*. Paris, OCDE, 1987.
- Oriol M. (ss dir. de), *Les variations de l'identité; rapport final de l'ATP CNRS 054*. Nice, IDERIC, 1984.
- Piguet E., Quelques éclairages sur les jeunes issus de l'immigration en Suisse. *Migrations Société*, 1999, 1162: 77-86.
- Portes A. & M. Zhou., The New Second Generation: Segmented Assimilation and its Variants. *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 530, 1993, 74-96.
- Portes A., The New Second Generation. *International Migration Review*, 1994, 28, 108.
- Rumbaut R. C., The Crucible Within: Ethnic Identity, Self-Esteem and Segmented Assimilation Among Children of Immigrants. *International Migration Review*, 1994, 28, 748-794.
- Schultze G. (Ed.), *Berufliche Qualifizierung und Arbeitsmarktchancen von Ausländer: Vergleich der ersten und zweiten Generation*. Bonn, Friedrich Ebert Stiftung, 1990.
- Seifert W., Die zweite Ausländergeneration in der Bundesrepublik: Langschnittbeobachtungen in der Berufseinstiegsphase. *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 1992, 44, 677-696.
- Singer-Kerel J., *La population active étrangère au recensement de 1982*. Groupe de Recherche et d'Analyse des Migrations Internationales (GRAMI), Document, 1986.
- Sowell T., *Ethnic America: A History*. New York, Basic Books, 1981.
- Taboada-Leonetti I., Stratégies identitaires et minorités: le point de vue du sociologue, in: Camilleri C. et al. (Ed.), *Stratégies identitaires*. Paris, PUF, 1990.
- Taïeb E., *Immigrés: l'effet générations*. Paris, Les éditions de l'Atelier, 1998.
- Thave S., France, in: Bühlmann J. & al. (Ed.), *Monitoring Multicultural Societies*. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 1998.
- Tillmann R., *La mobilité scolaire en Suisse* Berne. Office fédéral de Statistique, 1997.
- Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris, La Découverte, 1995.
- Tribalat M., *De l'immigration à l'assimilation*. Paris, La Découverte/INED, 1996.

- Withol de Wenden C., *Citoyenneté, nationalité et immigration*. Paris, Editions Alcantère, 1987.
- Wilpert C. (Ed.), *Entering the Working World: Following the Descendants of Europe's Immigrant Labour Force*. Aldershot, Gower, 1988.
- Zeroulou Z., La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation. *Revue française de Sociologie*, 29, 1988, 447-470.
- Zhou M., Segmented Assimilation: Issues, Controversies, and Recent Research on the New Second Generation. *International Migration Review*, 1997, 314: 975-1008.